

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : PUSL-GOLD-WATERPROOF-B
N° CAS : 9016-87-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Pas d'informations complémentaires disponibles
Utilisation de la substance/mélange : Agent durcisseur

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sidec
Industrieweg 10
2490 Balen - BELGIE
T +32 14 81 50 01
safety@sidec.be - www.sidec.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|----------|--|---------------------------------------|------------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Resp. Sens. 1B H334
Skin Sens. 1 H317
Carc. 2 H351
STOT SE 3 H335
STOT RE 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer (inhalation).
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes circulatoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, aérosols, gaz, vapeurs.

PUSL-GOLD-WATERPROOF-B

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------|--|-----|--|
| Polymeric MDI | (N° CAS) 9016-87-9 (N° CE) 500-079-6 (N° REACH) 01-2119457024-46 | 100 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : Retirer les vêtements contaminés. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin ou un service médical. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Utilisation du savon autorisée. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Emmener la victime chez l'ophtalmologiste si l'irritation persiste. Rincer immédiatement pendant 15 minutes avec beaucoup d'eau. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de malaise consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : de la poudre d'extinction. Extincteur rapide au CO2. Eau (extincteur rapide, dévidoir). |
| Agents d'extinction non appropriés | : eau abondante en jet. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : des vêtements de protection.

PUSL-GOLD-WATERPROOF-B

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Autres informations : Veiller à une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Stocker dans des conditions fraîches et sèches dans des récipients bien fermés. Assurer une ventilation adéquate. Eviter formations des aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains : Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Matériel. Gants en caoutchouc butyle. Gants en caoutchouc nitrile. gants en néoprène. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire : Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : brun.
Odeur : caractéristique.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : -30 °C
Point de congélation : -30 °C
Point d'ébullition : 300 °C
Point d'éclair : 229 °C
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

PUSL-GOLD-WATERPROOF-B

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|--|----------------------------|
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : 11 hPa |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1,22 g/cm ³ |
| Solubilité | : Hydrolyse. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : 100 mPa·s |
| Propriétés explosives | : Non explosif. |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec l'alcool. Risque de polymérisation. Réaction avec l'eau et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

| Polymeric MDI (9016-87-9) | |
|---------------------------|---------------------------|
| DL50 orale rat | > 10000 mg/m ³ |
| DL50 cutanée lapin | > 9400 |

| | |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Susceptible de provoquer le cancer (inhalation). |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes circulatoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). |
| Danger par aspiration | : Non classé |

| PUSL-GOLD-WATERPROOF-B (9016-87-9) | |
|------------------------------------|---------------------------|
| Viscosité, cinématique | 81,967 mm ² /s |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Polymeric MDI (9016-87-9) | |
|---------------------------|-------------|
| CL50 - Poisson [1] | > 1000 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1] | > 1000 µg/l |

PUSL-GOLD-WATERPROOF-B

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|----------------------------------|----------|
| Polymeric MDI (9016-87-9) | |
| NOEC chronique crustacé | > 10 ppm |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|---|---|
| PUSL-GOLD-WATERPROOF-B (9016-87-9) | |
| Persistance et dégradabilité | Pas d'informations supplémentaires disponibles. |

| | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Polymeric MDI (9016-87-9) | |
| Persistance et dégradabilité | Non facilement biodégradable. |
| Biodégradation | 0 % |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|---|---|
| PUSL-GOLD-WATERPROOF-B (9016-87-9) | |
| Potentiel de bioaccumulation | Pas d'informations supplémentaires disponibles. |

| | |
|----------------------------------|------|
| Polymeric MDI (9016-87-9) | |
| BCF - Poisson [1] | < 14 |

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|---|---|
| PUSL-GOLD-WATERPROOF-B (9016-87-9) | |
| Ecologie - sol | Pas d'informations supplémentaires disponibles. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|---|--|
| PUSL-GOLD-WATERPROOF-B (9016-87-9) | |
| PBT: pas encore évalué | |
| vPvB: pas encore évalué | |

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets | : Éliminez les déchets ou les sacs/conteneurs usagés conformément aux réglementations locales. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID) | : Non applicable |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

PUSL-GOLD-WATERPROOF-B

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID) | : Non applicable |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non |
| Polluant marin | : Non |
| Autres informations | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

| | |
|--------------------------|-------|
| Transport interdit (ADN) | : Non |
| Non soumis à l'ADN | : Non |

- Transport ferroviaire

| | |
|--------------------------|-------|
| Transport interdit (RID) | : Non |
|--------------------------|-------|

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

| | |
|---|--|
| Référence réglementaire | : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1) |
| Restrictions professionnelles | : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG) Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG) |
| Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) | : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs) |

Pays-Bas

| | |
|---|------------------------------------|
| SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen | : Aucun des composants n'est listé |
| SZW-lijst van mutagene stoffen | : Aucun des composants n'est listé |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding | : Aucun des composants n'est listé |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid | : Aucun des composants n'est listé |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling | : Aucun des composants n'est listé |

Danemark

PUSL-GOLD-WATERPROOF-B

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non déterminé

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|-------------------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) | Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4 |
| Carc. 2 | Cancérogénicité, catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Resp. Sens. 1 | Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 |
| Resp. Sens. 1B | Sensibilisation respiratoire, catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.